

I.2 LISTE DES SERVITUDES

Servitude	Gestionnaire	Objet local	Acte de création
A3	Association Syndicale Autorisée des canaux de la plaine d'Avignon	A.S.A. des canaux de la plaine d'Avignon Historique Fusion des A.S. Puy, Hôpital Durançole et Crillon. Historique avant fusion A.S. des arrosants du canal Crillon	Loi n°55-6 du 05/01/1955 DUP l'aménagement de la Durance Historique Arrêté de fusion du 30/09/2015 Historique avant fusion Arrêté préfectoral du 11/05/1928 Arrêté royal du 23/10/1774
AC1	STAP et DRAC	Chapelle Saint-Sixte (ancienne) : l'abside. Cadastre. K 109.	Inscrit par arrêté du 28/10/1949
		Château St-Hubert (ancien) : façade et couverture. Cad. K 842.	Inscrit par arrêté du 28/10/1949
		« Maison de la reine Jeanne » : ensemble de bâtiments. Cad. K 58.	Inscrit par arrêté du préfet de région PACA n°89-193 du 26/04/1989
		Maison, 300 rue Ducrès. Façade sur rue et toiture correspondante de l'immeuble. Cad. K 60.	Inscrit par arrêté du préfet de région n°91-259 du 14/10/1991
		Pont des Arméniens : en totalité, y compris les rampes d'accès et les massifs d'ancrage des câbles, le pont suspendu situé sur le bras du Rhône, dit « bras des Arméniens » à Sorgues Non cadastré.	Inscrit par arrêté du préfet de région n°2001-359 du 05/11/2001
		Usine de Beauport à Vedène	Inscrit par arrêté du 08/07/2011
		Bâtiment des étuves de l'ancienne usine de Garance à Vedène	Classé par arrêté ministériel n°03 du 20/01/2015
		Jardin et parc du château de Brantes à Sorgues	Inscrit par arrêté du préfet de Région PACA du 26/09/2016
AC4	Mairie	ZPPAUP château de Brantes à Sorgues section E2 parcelles n°20 à 22, 24 à 30, 1306 et 1308	Arrêté préfectoral n°88-411 du 29/11/1988
AR3	EURENCO	Poudrerie de Sorgues n° AR3 840 129 01 Zones et polygones d'isolement autour des magasins et établissements servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artifices ou explosifs.	Décret du 11/10/1934 Décret du 23/08/1938 Décret n°70.994 du 23/10/1970

AS1	ARS	Captage de la Jouve à Sorgues Périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée	Arrêté préfectoral n°3240 du 21/07/1978
EL2	VNF	Fleuve Rhône Zones submersibles P.S.S.	Décret du 06/08/1982
EL3	VNF	Halage et marchepied au droit du Rhône	Articles 15 à 22 du Code du Domaine Public Fluvial (DPF) et de la Navigation Intérieure
EL11	Conseil Général	Voies express et déviations d'agglomérations Déviation de Sorgues	Arrêté préfectoral n°1686 du 28/05/1985 Arrêté préfectoral n°772 du 28/02/1990 Arrêté de mise en service du 29/04/1996 Mise en service du 10/05/1996
I1	SPMR	Société du Pipeline Méditerranée-Rhône pipe-line d'intérêt général destiné aux transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfié sous pression	Création de SPMR le 28/05/1962 décret en conseil d'État le 08/05/1967 DUP par décret du 29/02/1968
I1bis	TRAPIL	Oléoduc de Défense Commune (ODC) FOS - LANGRES	DUP par décret du 21/05/1957 annulé et remplacé par le décret du 29/05/1959 SUP définit par le décret n°2012-615 du 02/05/2012
I3	GRTgaz	DN80 (diamètre nominal) Le Pontet_Sorgues (alim CI EURENCO FRANCE)	Décret n°67-886 du 07/10/1967 servitudes considérées comme SUP si canalisation déclarée DIG ou DUP aucune nécessité de recourir aux formalités légales d'institution des servitudes.
		DN100 (diamètre nominal) Entraigues-sur-la-Sorgue_Le Pontet (ant Le Pontet) tronçons : actif et hors service hors gaz	
I4	RTE	Ligne aérienne 63 000 volts Hélinières_La Motte	
		Ligne aérienne 63 000 volts Bédarrides_Vedène_Sorgues	
		Ligne aérienne 63 000 volts La Motte_Sorgues	
Int1	ARS	Cimetière de Sorgues	Code d'Urbanisme art. R425-13 CGCT art. L.2223-5 et R2223-7 Circulaire 78-195 du 10/05/1978

PM1 (PPRi)	DDT	Plan de Prévention des Risques inondation PPRi du Rhône (communes concernées : Avignon, Bollène, Caderousse, Châteauneuf-du-Pape, Lamotte, Lapalud, Mondragon, Orange, Le Pontet et Sorgues)	Arrêté préfectoral n°131 du 20/01/2000
		Plan de Prévention des Risques inondation PPRi de l'Ouvèze	Arrêté préfectoral n°SI2009- 04-30-0430-PREF du 30/04/2009
PM3 (PPRt)	DREAL PACA	CAPL Établissement de la Coopérative agricole Provence Languedoc	Arrêté n°2012159-0001 du 07/06/2012
PT2	France Télécom	LH Le Pontet / 297 av. St-Jean n°0840220019 à Carpentras / inconnu n°0840220025	Décret n°16 du 10/02/1987
		LH Nyons / Garde Grosse n°0260220008 à Le Pontet / 297 av. St-Jean n°0840220019	Décret n°16 du 10/02/1987
T1	SNCF	Ligne n°830 000 de Paris_Lyon à Marseille-St- Charles, du PK 728+000 au PK 733+200	Loi du 15/07/1845 sur la police des chemins de fer décret-loi du 30/10/1935 modifié
		Ligne n°927 000 de Sorgues_Châteauneuf-du-Pape à Carpentras, du PK 0 au PK 3+000	

Pour mémoire

Servitude	Gestionnaire	Objet local	Acte de création
I4(b)	ERDF	Transport-Distribution de 2ème catégorie (tension comprise entre 1000 et 50000 volts)	Loi du 15/06/1906 modifié art.12 Loi de finances du 13/07/1925 art. 298 -Décret n°2011-1241 du 05/10/2011
PM3 (PPRt)	DREAL	Société EURENCO située à Sorgues	Annulation de la SUP par le TA de Nîmes le 28/06/2016 (ancien acte : Arrêté n°2013347-0007 du 13/12/2013)
PT3	France Télécom	Réseaux de télécommunications	Code des postes et des communications électroniques art. L.45-9, L.48 et art. R.20-55 à R.20-62.
PT4	France Télécom	SUP abrogée	A l'article 13 de la loi n°96-659 du 27/07/1996 est abrogé l'art. L65-1

Fiche technique

Servitudes de type	Libellé servitude	Références législatives et réglementaires
A3	Servitude de passage des engins mécaniques d'entretien et de dépôt des produits de curage et faucardement attachés aux canaux d'irrigation et émissaires d'assainissement	Code rural et de la pêche maritime art. L152-7 à L152-13 et R152-17 à R152-25 Ordonnance n°2004-632 du 1er/07/2004, art.3
AC1	Mesures de classement et d'inscription au titre des monuments historiques.	Concernant les mesures de classement : Code du patrimoine art. L621-1 à L621-22, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33 et art. R621-1 à R621-52, R621-69 à R621-91 et R621-97
		Concernant les mesures d'inscription : Code du patrimoine art. L621-25 à L621-29, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33 et art. R621-53 à R621-68, R621-69 à R621-91 et R621-97
	Périmètres de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits	Concernant l'adossement à classer et les périmètres de protection (500 mètres, PPA et PPM) : Code du Patrimoine art. L621-30, L621-31 et L621-31 et art. R621-92 à R621-96
AC4	Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager	Code du patrimoine : Définition et création d'une AVAP - Art. L642-1 à L642-5 et art. D642-1 à D642-10 Les travaux en AVAP - Art. L642-6 et L642-7 et art. D642-11 à D642-28 La transformation des ZPPAUP en AVAP - Art. L642-8
AR3*	Servitudes militaires. Servitudes concernant les magasins à poudre de l'armée et de la marine	- Art. L. 5111-1 de la Loi du 8 août 1929
AS1	Servitudes attachées à la protection des eaux potables (et minérales)	Périmètres de protection des eaux potables : Code de l'environnement art L215-13 Code de la Santé Publique, art. L1322-2, L1321-2-1, R1321-6 et suivant Circulaire du 24/07/1990
EL2*	Défense contre les inondations. Servitudes en zones submersibles P.S.S. (plan de surfaces submersibles)	- Décret-loi du 30/10/1935 (art. 48 à 54 du code du domaine public fluvial) - Loi du 02/02/1995 - Décret n°95-1089 du 05/10/1995 puis art. 48 abrogé. <i>Plus d'évolution possible pour cette SUP</i>
EL3	Servitudes de halage et de marche-pied	Code général de la propriété des personnes publiques art. L2131-2 à L2131-6
EL11	Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomérations	Code de la voirie routière art. L122-2, L151-3, L152-1 et L152-2

11*	<p align="center"><u>Hydrocarbures</u></p> <p>Servitudes relatives à la construction de pipe-lines d'intérêt général instituées en application de l'art.11 de la loi de finances n°58-336 du 29/03/1958 et du décret n°59-645 du 16/05/1959 pris pour l'application dudit article 11</p>	<p>Code de l'environnement art. L554-1 à L554-5, R554-1 et R554-2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2012-615 du 02/05/2012 (SUP et DUP attachées aux canalisations de transport) qui a abrogé le décret n°59-645 du 16/05/1959 pour l'application de l'art.11 de la loi n°58-336 du 29/03/1958. - Décret n°2011-1241 du 05/10/2011, relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.
11bis*	<p align="center"><u>Hydrocarbures</u></p> <p>Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipe-lines instituées en application de la loi n°49-1060 du 02/08/1949, modifiée par la loi n°51-712 du 07/06/1951 et du décret du 08/07/1950 modifié par le décret n°63-82 du 04/02/1963 (TRAPIL)</p>	<p>Loi n°93-923 du 19/07/1993 (de privatisation)</p> <p>Décret n°2012-615 du 02/05/2012 créant au code de l'environnement les art. R555-30 et suivants</p> <p>Code de l'environnement art. L554-1 et R554-2 L555-27 à L555-29, R555-34 et R555-35.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2012-615 du 02/05/2012 et décret n°2015-1823 du 30/12/2015 (mise en place de servitudes d'utilité publique) - Décret n°2011-1241 du 05/10/2011, relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.
13	Servitudes relatives au transport de gaz naturel	<p>Loi du 15/06/1906 modifié art.12 Loi n°46-628 du 08/04/1946 modifié art.35</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°67-886 du 06/10/1967, art.1 à 4 - Décret n°70-492 du 11/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II) - Décret n°85-1108 du 15/10/1985 modifié (art. 5 et 29), version abrogée le 05/05/2012 - Loi n°2003-8 du 03/01/2003, art.24 <ul style="list-style-type: none"> - Ordonnance n°2011-504 du 09/05/2011 portant codification de la partie législative du code de l'énergie (ancien texte : loi du 15/06/1906 modifié art.12) - Ordonnance n°58-997 du 23/10/1958, art. 60 (expropriation) (ancien texte loi n°46-628 du 08/04/1946, art.35) - Décret n°2004-835 du 19/08/2004 - Décret n°2011-1241 du 05/10/2011 - Décret n°2012-615 du 02/05/2012
14	Servitude relative au transport d'énergie électrique	<p>Loi du 15/06/1906 modifié art.12 et 12bis modifiés Loi de finances du 13/07/1925 art. 298 Loi n°46-628 du 08/04/1946 art. 35, modifiée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°67-886 du 06/10/1967, art. 1 à 4 - Décret n°70-492 du 11/06/1970 modifié <p>Ordonnance n°2011-504 du 09/05/2011 portant codification de la partie législative du code de l'énergie (ancien texte loi du 15/06/1906, art.12)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ordonnance n°58-997 du 23/10/1958, art. 60 (expropriation) (ancien texte loi n°46-628 du 08/04/1946, art.35) - Décret n°2011-1241 du 05/10/2011
INT1	Servitudes relatives à la protection des cimetières	<ul style="list-style-type: none"> - Code Général des Collectivités Territoriales art. L.2223-5 et R2223-7 - Code de l'urbanisme art. R425-13 <p>- Circulaire n° 78-195 du 10/05/1978</p> <p>La nature des servitudes : Elles s'étendent sur un rayon de 100m autour de la limite des cimetières. Une servitude non aedificandi pèse sur les terrains non bâtis, de plus, il est interdit d'y creuser des puits. L'objet de cette mesure est non seulement de garantir la salubrité publique, mais encore de ménager autour des cimetières, une zone de terrain libre qui en facilite l'agrandissement, s'il devient nécessaire. Les bâtiments existants ne peuvent être ni restaurés, ni augmentés sans autorisation ; en ce qui concerne les puits existants, le préfet peut en ordonner le comblement. En toute hypothèse, les servitudes peuvent être levées par simple autorisation du conseil municipal. Il est évidemment conseillé aux conseils municipaux de recourir en tant que de besoin, à la faculté qui leur est reconnue par l'article L2223-5 du code général des collectivités territoriales d'accorder de telles autorisations.</p>

PM1	Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles Documents valant PPRNP (PPRI et PPRiF) Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles et instituées en application de l'art.5-1, 1er alinéa de la loi n°82-600 du 13/07/1982	- Code de l'environnement art. L562-1 à L562-9 - Décret n°2011-765 du 28/06/2011 - Code de l'environnement art. R562-1 à R562-10
PM3	Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	- Loi n°2003-699 du 30/07/2003 art.5 - Code de l'environnement art. L515-15 à L515-26 - Décret n°2005-1130 du 07/09/2005 relatif aux PPRT - Code de l'environnement art. R515-39 à R515-50
PT2	Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles	La défense ou sécurité publique - Code de la défense art. L5113-1 - Décret n°2011-1241 du 05/10/2011
		Opérateurs privés - Code des postes et des communications électroniques Art. L. 54 à L. 56-1 et art. R. 21 à R. 26 et R.39 - Décret n°2011-1241 du 05/10/2011
PT3	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications	- Code des postes et des communications électroniques, art. L45-9, L.48 et R.20-55 à R.20-62 - Décret n°2011-1241 du 05/10/2011
PT4	Servitude d'élagage relative aux lignes de télécommunication empruntant Le domaine public	article abrogé Loi 96-659 du 27/07/1996 A l'article 13 L65-1 abrogé
T1	Servitudes relatives Aux voies ferrées	Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer - Titre Ier : mesures relatives à la conservation des chemins de fer (articles 1 à 11) ; Code de la voirie routière (créé par la loi n° 89-413 et le décret n° 89-631) et notamment les articles : L. 123-6 et R.123-3 relatifs à l'alignement sur les routes nationales L. 114-1 à L. 114-6 relatifs aux servitudes de visibilité aux passages à niveau, R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants pour la mise en œuvre des plans de dégagement sur les routes départementales ou communales.

Sept. 2017

Consulter sur www.legifrance.gouv.fr (code en vigueur, autre textes législatifs et réglementaires).